

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 5.2

DOCUMENT GRAPHIQUE À TITRE D'INFORMATION

Vo pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date
du 08 novembre 2018

Le Maire : **Ghislain CABESSUT**



Échelle : 1:10000
0 100 200 300 400 m

Légende

- Zone affectée par le bruit des voies classées bruyantes
- Périmètre de la zone AOC de Frontron
- Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le Droit de Préemption Urbain (DPU) - Projet

